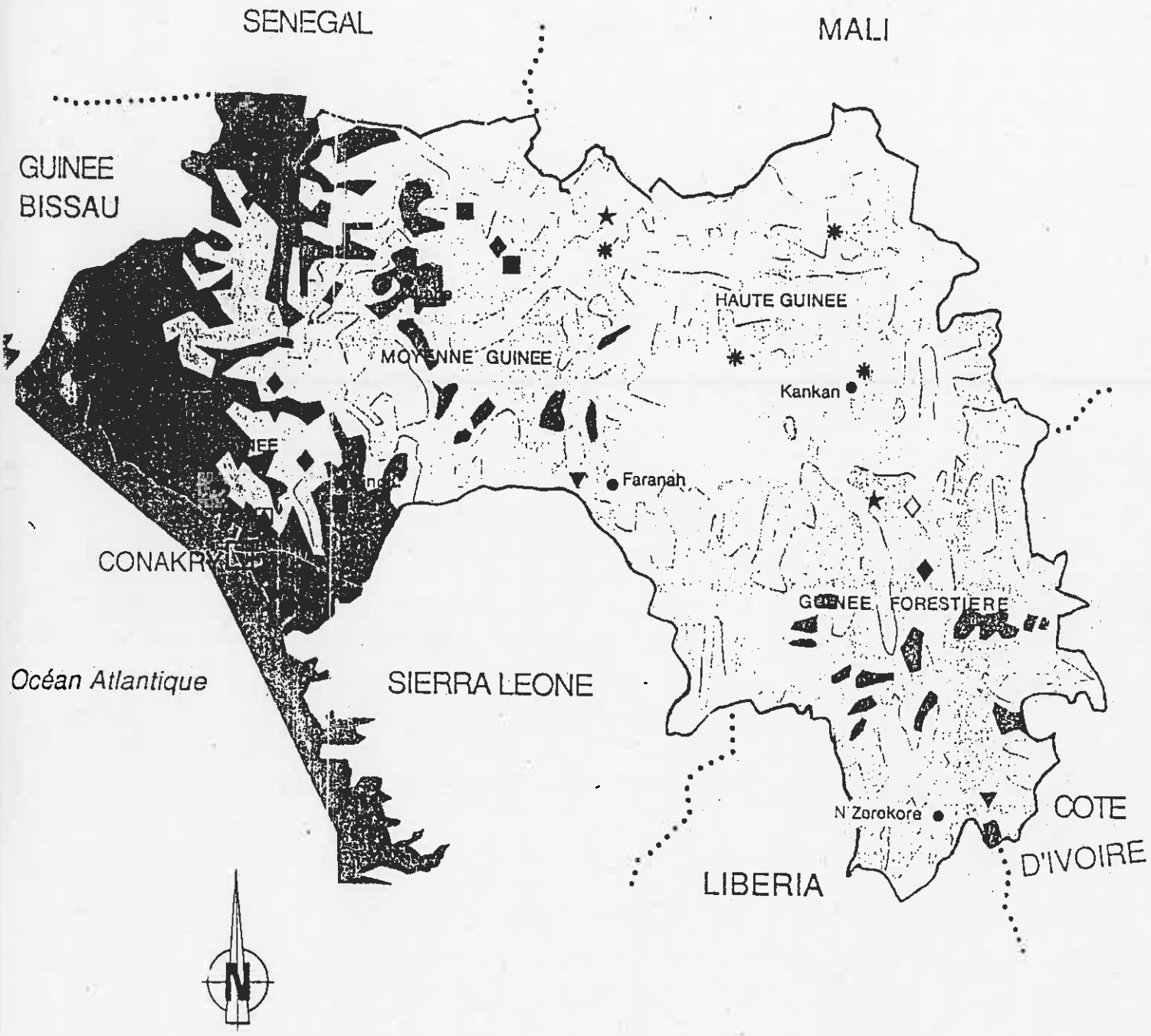
SENEGAL
MALI
GUINEE
BISSAU
HAUTE GUINEE
MOYENNE GUINEE
Kankan
Faranah
CONAKRY
GUINEE FORESTIERE
Océan Atlantique
SIERRA LEONE
N'Zorokore
COTE
D'IVOIRE
LIBERIA

République de Guinée

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

COMITE NATIONAL PREPARATOIRE D'HABITAT II

----------888888888888888----------

RAPPORT NATIONAL

Conakry..... février 1996

Sommaire

Informations Générales sur la Guinée 3

Introduction
- Le Processus 6
- Les Participants 7

- Evaluation et Priorités
- Cadre Général 9
- Situation actuelle et tendances de développement des établissements humains 10

- Bilan des politiques
- Financement du logement et de l'aménagement foncier 29
- Décentralisation de la gestion des villes 30
- Réduction de la pauvreté et création d'emploi 32
- Prise en compte des besoins des femmes 33
- Prise en considération des besoins des groupes sociaux vulnérables 34
- Prévention des catastrophes et reconstruction/Gestion de l'environnement et des ressources foncières 34
- Aménagement du Territoire 36

- Sélection des meilleures pratiques
- Enlèvement des déchets solides aux marchés du NIGER et de Madina-Conakry 37

- Plan d'action
- Amélioration de l'équipement de la ville de Conakry 38
- Lutte contre la pauvreté à Conakry 39
- Assainissement et traitement des ordures ménagères à Conakry 40
- Logement à Conakry 41
- Equilibre entre Conakry et le reste des villes du pays 41

Annexes
Annexe 1 43
Annexe 2 51

Informations Générales sur la Guinée

Avec une superficie de 245 857 km2 et une population totale de 6,03 millions d'habitants, la République de Guinée, dont la délimitation des frontières est héritée de l'époque coloniale (1911), est située sur la cote occidentale de l'Afrique.

Elle s'étend en arc de cercle depuis l'Océan Atlantique entre les 7ème et 15 ème parallèles, à peu près à mi-distance de l'Equateur et du tropique du Cancer.

Elle est limitée au Nord-Est par le Sénégal et le Mali, au Sud par la Sierra-Léone et le Libéria, à l'Est par la Côte d'Ivoire et à l'Ouest par la Guinée Bissau et l'Océan Atlantique.

Son climat tropical humide est caractérisé par l'alternance de deux saisons: une saison hivernale (Avril-Octobre) et saison sèche(Novembre - Mars).

Le pays est divisé en quatre (4) régions naturelles bien distinctes:

- **La Basse Guinée**: Cette bande côtière qui couvre 1/6 du territoire, est constituée de plaines marécageuses arrosées par les fleuves du Fouta Djallon. Les sols acides permettent l'exploitation du riz irrigué, des palmiers à huile et des cocotiers. Elle dispose également d'importantes ressources minières, hydrauliques et maritimes (pêche)

- **La Moyenne Guinée**: représentée par le massif du Fouta Djallon qui couvre 1/3 du territoire, est constituée d'un ensemble de plateaux et de collines de haute altitude (point culminant 1515m) qui donne naissance aux plus grands fleuves de l'Afrique Occidentale. Ses sols érodés et dégradés sont favorables aux cultures maraîchères et à l'élévage. La région dispose par ailleurs de ressources minières appréciables (bauxite, manganèse, diamant, fer) et d'un potentiel touristique indéniable.

- **La Haute Guinée:** plaine peu accidentée qui couvre 1/3 du territoire. Ses sols de cuirasse dure permettent la culture du riz en sec et du coton et ses ressources minières sont diverses (diamant, or.....)

- <u>La Guinée forestière:</u> Il s'agit du prolongement montagneux (point culminant 1854 m) de la chaîne dorsale qui commence au Fouta Djallon. Elle couvre 1/6 du territoire, son climat est sub équatorial et ses sols ferralitiques permettent la culture du café, du palmier à huile, et l'exploitation fruitière; elle dispose de surcroît d'importantes ressources minières (fer, graphite, diamant). Ces dernières années, le processus de déforestation, induit par les feux de brousse des agriculteurs et les besoins en bois de chauffe, est devenu préoccupant, car favorisant la sécheresse.

L'histoire ancienne du Territoire Guinéen a été profondément influencée par 2 types de contacts prédominants:

L'un à l'intérieur des terres, marqué entre les XIème et XVème siècles, par les grands empires africains du Ghana, du Mali et du Songhai, puis par l'arrivée massive au XVIII ème siècle des populations musulmanes peulhs.

L'autre, sur le littoral, marqué par l'arrivée des Européens dès le XVème siècle et leur implantation progressive jusqu'à la domination coloniale française .

La Guinée fut pourvue d'une autonomie administrative en 1851, mais dut s'intégrer à l'Afrique Occidentale Française en 1895, dont le siège et les institutions furent concentrés à Dakar.

Dans le contexte de décentralisation qui a prévalu jusqu'à l'indépendance au profit de l'agglomération sénégalaise, les progrès économiques et le développement des infrastructures furent lents et les efforts sociaux et culturels assez modestes.

L'indépendance obtenue en 1958, fut prometteuse d'un développement plus autocentré des importantes ressources naturelles et humaines de la Guinée. En fait, le 82 ème Etat membre de l'organisation des Nations Unies, allait devoir traverser une période d'un quart de siècle de repli progressif sur soi- même qui a largement obéré son développement.

Les contacts ayant été rompus brutalement avec l'ancienne métropole, les projets d'investissement furent stoppés net, les transactions commerciales et les transferts financiers se ralentirent.

En résultèrent rapidement les difficultés au niveau de l'emploi et de la consommation que la socialisation de l'économie engagée dès 1959 et la sortie de la zone franc en 1960 ne purent endiguer.

Les échanges internationaux concernèrent essentiellement l'exportation des produits miniers (bauxite, fer, or). Ces échanges prirent secondairement la forme d'importations alimentaires et de biens manufacturés, l'agriculture étant déclinante et l'industrie embryonnaire.

L'absence de diversités des échanges, les activités ralenties au port et à l'aéroport de la capitale, ainsi que la fréquence dérisoire des télécommunications internationales, ont été essentiellement la marque de cette période.

A l'avènement de la 2ème République en Avril 1984, et face à cette situation économique et sociale désastreuse, le Gouvernement a lancé un vaste programme de redressement national où l'option d'ouverture vers l'extérieur a été clairement formulée.

Pour promouvoir la relance de l'économie et le renforcement de l'unité nationale, il a affirmé sa double volonté de s'appuyer sur l'Agriculture et le monde rural et d'initier un développement équilibré du territoire qui ne privilégie pas outre mesure la Capitale par rapport au reste du Pays.

En conformité avec la mise en oeuvre de sa politique de libéralisation de l'économie, de démocratisation et d'effort éducatif, la Guinée s'attache désormais, en conformité avec ses options politiques, à normaliser, diversifier et intensifier ses relations avec le reste du monde.

INTRODUCTION

1/ LE PROCESSUS

La 2ème conférence mondiale sur les établissements humains (HABITAT II) convoquée pour juin 1996 par l'Assemblée Générale des Nations Unies à sa 47 ème session en 1992, se tiendra à Istanbul (Turquie).

Elle revêt une importance capitale pour tous les pays du monde et singulièrement pour ceux d'Afrique où l'explosion démographique et la pauvrété constituent des facteurs aggravant la dégradation des cadres de vie.

Les thèmes: " Développement durable des établissements humains dans un monde en pleine urbanisation" et "Logement adéquat pour tous", autour desquels s'organise la conférence, témoignent du soucis et de la volonté des nations du monde d'appréhender, de circonscrire et de résoudre durablement les problèmes qui se posent à toute l'humanité en matière d'amélioration de notre environnement bâti.

La démarche recommandée par le Comité Préparatoire de la conférence, fondée sur la participation large et effective de tous les acteurs, favorisera à coup sûr le partenariat et permettra d'aboutir à des résultats qui tiennent compte des préoccupations des uns et des autres.

Appréciant à sa juste valeur ces enjeux et déterminé à participer activement à la réussite de ce forum mondial, le Gouvernement de la République de Guinée, en conformité avec les principes directeurs relatifs aux préparatifs nationaux, a créé par Décret no. D/95/96/PRG/SGG du 22 Mai 1995, son Comité Préparatoire d'Habitat II placé sous la coordination du Ministère de l'urbanisme et de l'Habitat . Ce Comité regroupe les représentants des administrations centrale et locale, des ONG, de la société civile, des milieux d'affaires et des secteurs non lucratifs.

De plus, les autorités guinéennes ont mis en place en appui au Comité National et pour plus d'efficacité, un Comité de pilotage par Arrêté no. A/95/3002/MUH/CAB/SGG du 5 juillet 1995 à base restreinte regroupant les représentants des administrations ainsi que d'autres partenaires institutionnels. Il constitue l'organe où

s'élaborent les contributions et les positions soumises à l'arbitrage du Comité National. Réuni régulièrement, il oeuvre en liaison permanente avec les partenaires non gouvernementaux du Comité National en les associant étroitement aux travaux.

Les deux Comités poursuivront les consultations sur la mobilisation des ressources nécessaires et le suivi pour la mise en oeuvre des plans nationaux au delà de 1996.

Par ailleurs, le Comité National a mis à profit la journée mondiale de l'Habitat de cette année pour sensibiliser, à travers un atelier qu'il a eu à organiser, le public sur les aspects de la question du logement et des autres besoins fondamentaux de l'être humain dans le cadre de l'environnement bâti.

2/LES PARTICIPANTS

2-1/COMITE NATIONAL PREPARATOIRE D'HABITAT II

- Ministère des Affaires Étrangères
- Ministère de l'Énergie et de l'Environnement
- Ministère de l'Enseignement Pré- Universitaire et de la Formation Professionnelle
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
- Ministère des Finances
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- Ministère du Plan et de la Coopération
- Ministère de la Promotion Féminine et de l'Enfance
- Ministère de la Santé
- Ministère des Transports
- Ministère du travail et des Affaires Sociales
- Ministère des Travaux Publics
- Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Haut Commissariat à l'Information
- Gouvernorat de Conakry
- Les maires
- La Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée (CNTG)
- L'Organisation Nationale des syndicats libres de Guinée (ONSLG)
- L'Ordre National des Ingénieurs BTP de Guinée (ONIBAT)

- L'Ordre National des Architectes de Guinée (ONAG)
- L'Ordre National des Géomètres de Guinée
- La Chambre du Commerce, de l'Artisanat et de l'Industrie
- Le Patronat Guinéen
- Le Service de Coordination de l'intervention des ONG (SCIO)
- Les ONG:

- Africare
- CENAFOD (Centre africain de formation pour le développement)
- VGE (Volontaires Guinéens pour l'environnement)
- CGAC (Corps Guinéen d'aide en cas de catastrophes)
- Croix Rouge Guinéenne
- ADECOMA (Association pour le développement de la commune de Mali)
- AFIG (Association des Femmes Ingénieurs de Guinée)
- FHG (Femmes et Habitat de Guinée)
- ASEF (Association pour l'entre-aide Feminine)
- Assainissement Guinée

2-2/ COMITE DE PILOTAGE

- Secrétariat Général du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (DATU)
- Direction Nationale de l'Aménagement Foncier (DAFO)
- Direction Nationale de l'Architecture et de la Construction (DACO)
- Direction Générale de la Soloprimo (Societé de logement à prix modéré)
- Direction du Patrimoine Bâti Public
- Direction Nationale des Transports Terrestres
- Direction Nationale de l'Environnement
- Direction Nationale des Services de Police
- Office National de la main d'oeuvre (ONEMO)
- Office National de la formation professionnelle et du perfectionnement (ONFPP)
- Division des statistiques générales
- Division démographie
- Université de Conakry
- Le Cabinet et les Services de l'Habitat du Gouvernorat de Conakry.
- Les Bureaux d'Urbanisme et de l'Habitat des cinq(5) communes de Conakry
- La Société d'Exploitation des Eaux de Guinée (SEEG)
- La Société des Télécommunications de Guinée (SOTELGUI)

- La Société Guinéenne d'Electricité (SOGEL)

A/ EVALUATION ET PRIORITE

A-1/ CADRE GENERAL

La période (1976-1996) prise en compte pour l'évaluation de la situation des établissements humains dans le monde, couvre deux étapes nettement démarquées dans l'histoire de la République de Guinée:

- Etape 1976-1984: caractérisée par une politique de centralisation de l'Etat;
- Etape 1985-1996: caractérisée par une politique d'ouverture et de libération de l'économie nationale.

Cette deuxième étape fondée sur une stratégie de rupture avec le passé, soutenue par les institutions de Breton Woods, et basée sur l'approche d'ajustement structurel d'un programme de reforme économique et financière (PREF) a permis le retour au pays des Guinéens de l'extérieur, qui, couplé aux effets dela forte croissance naturelle de la population, de l'exode rural et de l'afflux massif de réfugiés venant de la Sierra Léone et du Libéria, a provoqué de graves problèmes qui ont affecté le cadre de vie des populations Guinéennes. Parmi ces problèmes citons entre autres:

- L'accroissement de la population et de la pression sur les villes
- L'affaiblissement des capacités d'accueil de nos villes, accentuée par une spéculation foncière effrénée
- L'augmentation considérable et incontrôlée des prix des logements
- L'augmentation du taux de chômage

A-2/ SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES DE DEVELOPPEMENT DES ETABLISSEMENTS HUMAINS

A -2-1/ SITUATION ACTUELLE

Cette partie concerne en priorité Conakry, la capitale de la République de Guinée, concentrant la plus grande part de la population urbaine du pays. Les INDICATEURS utilisés sont de 1993, et les sources sont jointes en annexe.

INDICATEURS

1/INFORMATION DE BASE

1-1/Répartition des terrains à Conakry

TYPE DE TERRAIN	Surface en km2	% par rapport à la surface totale
• Espaces naturels (non aménagés et non lotis)	100,68	50,34
• Terrains Urbains (aménagés et non bâtis)	13,8	6,59
• Terrains occupés par l'habitat (Tous types confondus, y compris spontané)	75,25	37,62
• Terrains Occupés par les activités (grandes unités hors activités de voisinage)	6,41	3,21
• Terrains occupés par les grands équipements	4,48	2,24
TOTAL GENERAL	200	**100**

Source: PDUC (plan de développement urbain de Conakry).

L' agglomération de Conakry dans ses limites administratives s'étend sur une superficie totale de 200 km2 incluant les villages dessiminés à la périphérie

Cette première approche globale de l'agglomération permet de se rendre compte que:

- Les espaces naturels et les terrains urbains occupent respectivement un peu plus de 50% et 6% soit plus de la moitié de la superficie totale.

- Les espaces bâtis (habitat, activités, équipements) sont implantés sur 86,14 km2, soit à peu près 43% du total

- La décomposition détaillée des surfaces bâties fait apparaître que l'habitat y représente 87%, les activités 7,4% et les équipements 5,6%. Cette part de l'habitat apparaît très importante; elle reflète le sous équipement et la faiblesse économique de la capitale guinéenne si on la compare avec les capitales de certains pays de la sous-région. Mais malgré ce faible poids économique, Conakry est le principal centre des services à la population et le premier centre d'approvionnement en biens divers du Pays

1-2/ POPULATION

	Population par sexe		% par rapport à la population totale	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CONAKRY	500005	520414	49	51
GUINEE	2957617	3078337		

Source: PDUC et ESIP (Enquête sur les informations prioritaires)

L'évolution globale de la population indique une concentration de la population à Conakry qui représente 17% de la population résidente du pays en

1993 contre 15,3% en 1983.

L'évolution démographique du pays indique deux mouvements très nets:

- Une concentration de la population sur la frange côtière (Certaines préfectures de la Guinée maritime et Conakry);

- Un mouvement de population vers la région forestière et ceci en dehors de la population réfugiée.

L'évolution tendancielle serait donc une accentuation des déséquilibres régionaux au profit principalement de la zone côtière
Néanmoins la répartition reste relativement saine car aucun déséquilibre irréversible n'est encore enregistré.

1-3/ TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION

(Pour la période 1983-1993)

Conakry _____ 6,1%
Guinée _____ 2,8%

Bien que supérieur au taux de croissance de la population de la Guinée (2,8%), le taux de croissance de la population de la ville Conakry (6,1%) connaitra une diminution progressive pour les années à vénir avec la mise en oeuvre de la nouvelle politique de la population.

1-4 Ménages dirigés par les femmes

	Ménages dirigés par les hommes	Ménages dirigés par les femmes
CONAKEY	104 443/(88,9%)	13 040/(11,1%)
GUINEE	773 649/(88,9%)	96597/(11,1%)

Sources: PDUC et ESIP

Les chefs de ménages sont essentiellement des hommes. Ainsi à Conakry, c'est dans la commune de Kaloum, dans les quartiers anciens où l'on trouve le plus grand nombre de femmes chefs de ménages aussi bien chez les propriétaires que parmi les locataires.

1-5/ TAILLE MOYENNE DES MENAGES

CONAKRY ---------- 9,9
GUINEE ---------- 6,9

Ces ratios qui sont relativement forts élevés pourront diminuer également dans l'avenir par la mise en oeuvre de la politique de la population dont l'objectif a les composantes suivantes:

- La baisse du taux brut de natalité
- La baisse du taux brut de fécondité

1-6/DISTRIBUTION DES REVENUS DES MENAGES

Répartition des revenus annuels des ménages à Conakry

Revenus en Francs Guinéens	**Répartition**
< à 703.000	20%
703.000 - 1.064.000	20%
1.064.000 - 1.406.000	20%
1.406.000- 2.090.000	20%
> `a 2.090.000	20%

Ces montants comprennent les revenus de l'activité principale de toutes les personnes occupées du ménage, ceux tirés des activités secondaires, les loyers, l'aide familiale monétaire et non monétaire, les envois de l'extérieur, les retraites et primes.

Si l'on regroupe les ménages en quatre grandes catégories selon leur situation par rapport au revenu moyen à Conakry, on peut observer que:
- 36% gagnent moins de la moitié du revenu moyen (72500 FG)

- 33% ont un revenu compris entre 72500 et 145000 FG
- 17% ont un revenu compris entre 145000 et 290 000 FG
- 14% gagnent plus de 290.000 FG (soit plus du double du revenu moyen)

1-7/ Statut d'occupation des logements

CONAKRY

- Propriétaires occupants ---------- 22%
- Locataires en logement privé ---------- 55%
- Locataires en logement social ----------3%
- Occupation gratuite ----------20%

GUINEE

- Ménages propriétaires ----------82,3%
- Ménages Locataires ----------10,8%
- Ménages logés gratuitement ----------6,4%
- Autres statuts ----------0,5%

Il existe une grande différence dans la composition des habitants des parcelles suivant le type d'habitat. Le cas le plus fréquemment observé est la parcelle multifamiliale composée de ménages propriétaires partageant leurs parcelles avec les locataires.

2/ INDICATEURS URBAINS

2-1/ MODULE 1: DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

2-1-1/ Ménages en dessous du seuil de pauvrété

Ménages en dessous du seuil de pauvreté à Conakry----------38%.

Cette pauvreté ne se traduit pas seulement par une insuffisance de consommation, mais également par une difficulté d'accès aux services de base (santé, eau, électricité) La lutte contre la pauvreté est à inscrire dans une stratégie multisectorielle liant logement et environnement, questions foncières et emploi, enseignement et santé.

2-1-2/ Emploi dans le Secteur Informel

(en pourcentage de la population active)

- Conakry ----------75%
- Guinée ----------95%

La forte présence des activités informelles est l'une des caractéristiques les plus marquantes du paysage économique de la Guinée.

Le secteur informel revêt trois formes principales:

- Les travailleurs non déclarés occasionnels du bâtiment, employés dans le commerce ou la pêche.

- Les travailleurs qui exercent de façon régulière des tâches non répertoriées: Commerce ambulant, artisanat à domicile, gardiens, transporteurs;

- Les travailleurs à la tâche exerçant dans divers secteurs d'activités.

2-1-3/Lits d'hôpitaux

Nombre de personnes par lit des secteurs public et privé

- Conakry ---------- 670
- Guinée ----------2005

L'offre de lits dans les hôpitaux n'est pas proportionnelle à la demande.. Les établissements sanitaires sont insuffisants, vétustes voire délabrés, sous équipés.

Seuls les centres hospitaliers et universitaires de Conakry, les hôpitaux des entreprises indistrielles de Kamsar et de Fria et quelques hôpitaux ou centres bénéficiant de l'aide extérieure (Guéckédou, Macenta (Lèpre) ,Kissidougou) présentent un niveau des soins conformes.

Les disparités régionales sont importantes et le personnel qualifié est en nombre très insuffisant.

2-1-4/ Mortalité des enfants de moins de 5 ans

Conakry ----------102‰
Guinée ----------136‰

Cet indicateur confirme la précarité qui prévaut dans le domaine de la santé en Guinée

2-1-5/ Salles de classe

(Nombre d'enfants scolarisés par classe d'école en %)

	CONAKRY			GUINEE
	Garçons	Filles	Total	
Enseignement Primaire	45	30	75	45
Enseignement Secondaire	48	17	65	46

Sources: DNSI et Gouvernorat de Conakry.

Les taux d'occupation des salles sont très élevés, on trouve jusqu'à 150 élèves par classe. Un système de roulement a été instauré surtout dans certaines écoles de Conakry avec deux classes/salle/jour. Ceci traduit un fort déficit du parc.

L'état physique de la majorité des infrastructures est médiocre. On y note un niveau de sous équipement caractérisé. Quelques classes seulement sont équipées de sanitaires.

2-2/ MODULE 2: INFRASTRUCTURES

2-2-1 Niveaux de connection des ménages

	CONAKRY %	GUINEE %
- Réseau de distribution d'eau ----------	23	12
- Réseau d'assainissement eaux usées	17	-
- Réseau électrique	51	18
- Réseau téléphonique	4,9	1,16

Sources: PDUC, SEEG, Sogel , Sotelgui et SEEG

- **Alimentation en eau:** La distribution de l'eau se fait généralement par un réseau maillé à partir des cours d'eau et des forages après traitement, filtrage et stockage.

- **Assainissement**: La configuration naturelle du site de Conakry facilite la collecte des eaux de ruissellement et son rejet dans le milieu naturel (mer et marigots).

La commune de Kaloum , très urbanisée est dotée d'un réseau structuré de collecteurs d'eaux usées relativement important, mais ancien (1950). Son état est médiocre. 80% des avaloirs ne fonctionnent plus, les dalles ou plaques de couverture cassées encombrent le fond des regards. Ceux-ci sont alors utilisés comme dépôts d'ordures. Les quelques avaloirs restants sont obstrués par de la terre, des débris végétaux et autres détritus. Les collecteurs à ciel ouvert sont également très mal entretenus.

Dans les autres communes de la capitale où l'urbanisation est plus récente, le réseau de drainage est embryonnaire. Dans ces zones, les modes d'évacuation des eaux usées sont principalement les fosses " étanches" qui sont en réalité des puits

absorbants ou des latrines à trou. Les villas de standing sont équipées de fosses septiques.

- Alimentation en électricité

En règle générale un branchement électrique sur une parcelle permet l'alimentation de branchements clandestins par piquage chez les voisins.

La majorité des ménages a des usages électriques essentiellement axés sur l'éclairage.

- Télécommunications

La Guinée, avec un taux d'équipements téléphoniques estimé à 0,30 ligne pour 100 habitants est un des pays les plus sous-équipés du monde dans le secteur.

Les centraux téléphoniques sont concentrés à Conakry qui compte plus de 55% des abonnés du pays.

2-2-2/ Accès à l'eau potable

- Conakry ---------- 72,5% des ménages
- Guinée ----------51,10% des ménages

2-2-2-a/ Sources d'alimentation en eau potable

	Réseau	Fontaines Publiques	Puits	Autres(eaux de surface etc)
CONAKRY	30%	17,5%	25%	27,5%
GUINEE	17,20%	---	33,90%	48,90%

Dans l'ensemble, 50,33% des ménages ont accès à l'eau par réseau. Parmi cette catégorie, 70% disposent d'un branchement à domicile et le reste s'approvisionne

soit aux bornes fontaines soit auprès des particuliers raccordés au réseau.

Enfin 67% des ménages utilisent d'autres modes d'approvisionnement dans les zones mal desservies ou non desservies.

2-2-3/ Consommation d'eau

- 20 l/personne/jour pour les ménages s'approvisionnant à partir des fontaines publiques ou du voisinage;
- 50 l/personne/jour pour les ménages disposant des branchements moyens.

-La compagnie des eaux propose aux ménages modestes un branchement "Social" à des conditions économiques très intéressantes. Cette politique va permettre de réaliser environ quinze milles branchements. Mais cette solution est limitée par l'incapacité des ménages les plus pauvres, qui, souvent n'ont pas de revenus réguliers et ne peuvent payer un abonnement mensuel.

2-2-4/ Prix médian de l'eau

(a Conakry)

- abonnement particulier ------0,0754 USD/100l
- borne fontaine publique ----0,13 USD/100l
- revendeur du voisinage ----0,51 USD/100l

A Conakry, l'eau revient quatre fois plus chère aux ménages s'approvisionnant à partir des revendeurs du voisinage qu'à ceux s'approvisionnant aux bornes fontaines publiques qui dépensent deux fois plus cher que les ménages branchés au réseau.

- Prix de l'eau/tranche: 0-20m3 -----0,68 USD
  21-60m3 ----0,85 USD
  60M3 -------0,925 USD

2-3/- MODULE 3: TRANSPORT

2-3-1/ Modes de transport

(a Conakry)

- Voitures particulières ------ 12%

- Autobus et minibus ------ 25,5%
- Motocycles ---------- 10%
- Deux roues non motorisées 2%
- Marche à pied ------- 28%
- Taxis ---------- 22,5%

La marche et le déplacement par minibus et taxis constituent les premiers moyens de déplacement des citadins.
Plus de 75% des actifs ne possèdent aucun moyen de déplacement.

2-3-2/ Propriétaires de véhicules

(à Conakry)

- Nombre d'automobiles particulières pour 1000 habitants -----21

2-4/ MODULE 4: GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

2-4-1/ Pourcentage d'eaux usées traitées

- Eaux usées traitées ---- 0%

2-4-2/ Production des déchets solides

(à Conakry)

- Par habitant ------- 0,17 tonne/an
- Par habitant 0,47m3/an

2-4-3/ Modes d'entreposage et de traitement des déchets

- Décharges contrôlées 0%
- Incinérateur 0%
- Décharges à ciel ouvert 100%
- Récyclage 0%
- Autres 0%

2-4-4/ Collecte régulière des déchets solides

(à Conakry)

Part des ménages en bénéficiant 75%

Les déchets solides sont collectés et stockés sans traitement avec tout le risque que cela comporte pour l'environnement et la santé de l'homme.

L'Unité de Pilotage des Services Urbains (UPSU) qui est un service rattaché au gouvernorat de Conakry s'occupe de l'enlèvement des ordures ménagères. Mais actuellement, par le manque de moyens matériels et financiers, elle ne collecte que 30% de la production annuelle représentant 52500 tonnes et les dépose dans une décharge non contrôlée. Les 122.500 tonnes restantes qui ne sont pas ramassées, sont dans les rues, les caniveaux ou sur les espaces libres.

En ce qui concerne les eaux usées, des études ont été effectuées dressant et donnant plusieurs hypothèses de traitement:

- Réseau de collecte de type séparatif par les collecteurs enterrées et station de rejet en mer, bassin de stabilisation et station de traitement.

- Rejets multiples: cette solution permet la réutilisation des réseaux existants de la commune de Kaloum et la création de réseaux nouveaux lorsqu'ils sont nécessaires.

- Pour les autres communes de la capitale il s'agirait de construire des réseaux limités combinés avec des systèmes d'évacuation individuels, en fonction des caractéristiques physiques de chaque zone (densité de l'habitat, zone industrielle, nature des activités, nature du sol etc..)

2-5 / MODULE 5 :Autorités Locales

(à Conakry)

2-5-1/ Principales sources de revenus

a. Revenus par habitant dont disposent les autorités locales de Conakry 0,13 USD

b. Revenus des autorités locales par source

- Impôts et taxes 57,94%
- Redevances usagers 0,6%
- Subventions État 38,16%
- Autres 3,30%

2-5-2/ Dépense d'équipement par habitant

(Conakry)

Moyenne annuelle sur 3 ans 0,007 USD

2-5-3/ Nombre d'employés municipaux

(à Conakry)

Nombre d'employés rapporté à 1000 habitants 7,90

2-5-4/Part des dépenses en personnel

(à Conakry)

Rapport dépenses en personnel/dépenses fonctionnement 45,96%

Les ressources des communes de la ville de Conakry dépendent pour 38% des dotations de l'État et pour 62% de diverses récettes propres. Ces ressources sont utilisées à plus de 45% pour les frais de fonctionnement essentiellement constitués par les salaires

- La capacité d'investissement ne représente environ que 6% du budget.

2-5-5 : Services urbains

	Secteur Public			Autres Secteurs	
Services fournis	**Autorites locales**	**Gouver-nement central**	**Etat/ Region**	**Para-public commercial ONG**	**Privé**
Eau				X	
Assainissement		X			
Collecte des ordures	X				
Electricité				X	
Téléphone				X	
Transports publics ou en commun				X	X
Urgences (sapeurs-pompiers, ambulances)	X				
Entretien des routes	X	X			
Education	X	X			X
Santé	X	X			X
Logements sociaux	X	X			
Equipements sportifs et de loisirs	X	X			

2-5-6 Contrôle par les niveaux supérieurs de Gouvernement

Veuillez cocher la case si la réponse est positive

Les niveaux supérieurs du Gouvernement (niveau central, de l'Etat ou régional) ont-ils le pouvoir de :

1. X démettre l'autorité locale (nommer un administrateur ou un conseil municipal, organiser de nouvelles élections)?
2. démettre des conseillers municipaux? X Tous Quelques-uns

Les autorités locales ont elles pouvoir, sans l'aval de la hiérarchie:

3. de fixer les taux d'imposition (impôts sur la propriété, etc.)? Tous Quelques-uns
4. de fixer des redevances usagers pour services fournis Tous Quelques-uns
5. de procéder à des emprunts?
6. de choisir des entrepreneurs pour l'exécution de projets X Tous Quelques-uns
7. Le montant des transferts de fonds en provenance des nivaux supérieurs est-il connu avant de procéder à l'établissement du budget local

X l'ensemble en partie-donner un pourcentage: ----------%

3/ INDICATEURS DU LOGEMENT

3-1/ Rapport entre le prix du logement et le revenu (à Conakry)

- Logements du secteur informel 3,9

3-2/ Rapport du loyer au revenu

(`a Conakry)

Tous logements confondus 0,57

3-3/ Surface habitable par personne

(à Conakry)

Tous logements confondus 6,50m2

3-4/Constructions durables

(à Conakry)

- Part des logements situés dans des constructions susceptibles de durer 20 ans ou plus 95%

3-5/ Logement légal

(à Conakry)

- Part de logements conformes aux réglementations en vigueur 25%

3-6/ Effet multiplicateur de l'aménagement foncier (à Conakry) 2,4

- Prix médian du m2 de terrain non aménagé, non équipé----------3,06 USD
- Prix médian du m2 de terrain aménagé et équipé ----------7,32 USD

3-7/Production de Logement

(à Conakry)

Production de logement par an pour 1000 habitants ----------8,5

3-8/ Investissement dans le logement

(à Conakry)

- Part de l'investissement annuel total dans le produit urbain-------13,5%.

Les dépenses des ménages pour leur logement en location ou en propriété représente ente 4% et 13% de leur budget. On considère que la population ne dispose que 6,50 m2 par personne pour se loger. Près de 75% de l'habitat n'ont pas le statut légal et sont réalisés en matériaux durables.

L'accès `a un terrain viabilisé n'est envisageable que pour les ménages à revenu élevé. On peut estimer que 8,5 logements sont construits tous les ans pour 1000 habitants par l'oeuvre essentiellement du secteur informel.

A-2-2/ TENDANCES (le contexte macro-économique)

1. **Produit intérieur brut (PIB)**

Le PIB a connu dans les cinq dernières années des moyennes de croissance variables de l'ordre de 3 à 4,7% et va connaître cette année une baisse qui résulterait de la chute de la production du secteur minier notamment celle de la société des Bauxites de Kindia (SBK), de la compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) et l'arrêt de Aredor.

Les objectifs macro-économiques pour 1994-1997 visent à réaliser un taux de croissance de 4,7%. Ces objectifs seront atteints grâce à l'application de reformes tant au niveau fiscal, monétaire que financier. Ces reformes seront complétées par des reformes structurelles et institutionnelles.

Le pays dispose de quelques atouts, principalement les terres agricoles dont 25% seraient en exploitation, les ressources minières (bauxite, or, diamant, fer ...) et un important potentiel hydro- électrique (estimé à 26.000 GWH/an).

2. Structure de l'économie

L'économie de la Guinée est marquée par une prépondérance du secteur tertiaire (commerce, transport, administration et autres) qui représente plus du tiers de la richesse intérieure et connaît une augmentation moyenne de 4,34% ces six dernières années. La part du secteur secondaire (Mines, secteur manufacturier, eau, électricité, BTP) est passée de 33% en 1989 à 31% en 1994. La contribution du secteur primaire (Agriculture, chasse, élevage, pêche, sylviculture et forêt) est en progression; elle est passée de 23,6% en 1989 à 23,9% en 1994. Le secteur informel (commerce et artisanat de service) qui occupe environ 95% de la population active, reste toujours un secteur dynamique

3. Politique d'ajustement structurel et emploi

La crise de l'emploi découlant de la faiblesse du secteur privé naissant, de l'insuffisance d'utilisation des immenses possibilités d'emploi qu'offre le secteur informel et des mesures d'ajustement structurel, notamment la suppression de nombreux emplois dans les secteurs publics et parapublics:(au total plus de 15000 fonctionnaires.), sera resorbée les années à venir.

Des actions tendant à réduire les effets négatifs de ces politiques sur l'emploi, se sont traduites par la mise en Oeuvre de la stratégie de développement suivante:

- Promotion de l'emploi par l'initiative privée dans les secteurs contribuant le plus à la création d'emplois: le secteur agricole traditionnel et le secteur informel qui s'affirme être le meilleur créateur d'emplois et de biens de consommation.

- Conception et mise en oeuvre des programmes de développement rural, de formation pratique à l'intention des apprentis du secteur informel d'une part, et d'autre part, des agents d'exécution et de maîtrise du secteur formel.

- Politique de réinsertion des personnes handicapées dans le processus de production.

- Politique éducative et de formation adaptées aux besoins du marché, fondée sur la libre entreprise en agissant sur trois niveaux: L'expansion de l'enseignement primaire,

le développement de l'alphabétisation et le renforcement de la liaison formation-emploi et de la formation professionnelle en général.

- Politique de diversification et de promotion des entreprises (code des investissements, chambre de commerce et d'industrie, assistance à la création de PME).

4. Impact de l'évolution des équilibres économiques

a) sur la démographie

La poursuite de la tendance actuelle de concentration de la population mènerait à la répartition suivante de la population:

	1990 %	2000 %	2010 %
Conakry	18,9	25,4	33,3
Guinée Maritime	18,5	16,7	15,0
Moyenne Guinée	25,7	23,0	20,3
Haute Guinée	18,7	16,7	14,7
Guinée forestière	18,3	18,4	16,6

Souce: PDUC

Aussi, Conakry représenterait environ un quart de la population totale en l'an 2000 et un tiers de la population totale en l'an 2010.
Sa population s'élèverait à environ 3,4 millions d'habitants, soit 3,2 fois sa population de 1990 sur seulement 1,2% du territoire. Chaque année, d'ici l'an 2010, environ 120.000 habitants additionnels seront nés ou se seront installés à Conakry, d'où une pression évidente sur l'espace, les équipements, les infrastructures, le logement, l'emploi et l'environnement.

Le triangle extrême Ouest composé de Conakry, Dubréka, de Coyah et de Kindia (le long de l'axe principal de pénétration dans le pays) concentrera 35% de la population du pays en 2010 contre 20% en 1990 et probablement plus de 72% de la population urbaine du Pays.

En dehors du phénomène de réfugiés qui modifie profondément les ordres de grandeur en Guinée Forestière, les plus forts taux de croissance démographique devraient se situer en Guinée Maritime, dans la zone de Labé et Mamou et à Kankan. Cependant, malgré ces taux de croissance supérieurs `a 4%, seule la ville de N'Zérékoré garderait une importance relative (par rapport à l'ensemble de la population urbaine du Pays) plus grande qu'actuellement.

Le tableau ci-dessus indique donc clairement que malgré une augmentation des effectifs absolus, la part des régions diminue par rapport à celle de la Capitale. Le phénomène le plus marquant est probablement la diminution relative de la population du Nord de la Haute Guinée qui pourtant représente la plus grande partie de la superficie cultivable du Pays.

b) **Sur le développement social**

La pauvrété touchera surtout les familles nombreuses et aura un impact négatif sur la nutrition, la santé et la scolarisation des enfants ainsi que sur les difficultés pour les femmes d'exercer une activité rémunératrice.

La taille des ménages va diminuer et serait aux alentours de 8,5. D'ici l'an 2000 une modification structurelle des dépenses des ménages est peu probable au moins pour la répartition des dépenses alimentaires et non alimentaires. En revanche il faut s'attendre à des ajustements importants pour l'essentiel des dépenses de nature urbaine:

- La part du loyer devrait augmenter
- Le poids des dépenses affectées aux principaux services publics (Transports, eau, électricité) augmentera soit par accroissement de l'offre soit par augmentation des tarifs.
- Les sommes consacrées à l'investissement devraient pour leur part évoluer.

c. Sur l'urbanisation

Le mouvement d'urbanisation débuté vers les années 1960, s'est accéléré les années 70 essentiellement en raison de l'exode rural. La poursuite de cette tendance conduirait à un taux d'urbanisation de 46% en l'an 2010 avec un taux de croissance urbaine de 5,2%. Il faudrait créer chaque année les structures d'accueil pour 151.000 urbains nouveaux. La population urbaine totale serait de 4,75 millions d'habitants en 2010. En l'espace de 20 ans (1190 -2010) elle aurait été multiple par 2,7, et plus de 72% de cette population seraient concentrés à Conakry.

B/ BILAN DES POLITIQUES

B-1/ FINANCEMENT DU LOGEMENT ET DE L'AMENAGEMENT FONCIER

B-1-1/ Évolution du cadre juridique

Avant l'indépendance, les textes existant en matière d'urbanisation confondaient la notion de plan d'urbanisme avec celle de division du sol en propriété. Divers règlements locaux d'hygiène de sécurité puis d'esthétique furent promulgués jusqu'à l'adoption en 1934 d'une réglementation générale de la construction et de salubrité des maisons ainsi que des permissions de voirie.

De 1958 à 1984, les textes consacrent la propriété exclusive de l'État sur la terre.

A partir de 1992, la propriété privée sur le sol est consacrée par un code foncier et domanial dans lequel existent des dispositions relatives à l'immatriculation et à la mutation des droits fonciers.

La conservation foncière est créée et le permis de construire réglementé ainsi que les conditions d'installation en République de Guinée des sociétés et entreprises privées de construction. Le code des marchés publics est promulgué.

Il existe encore un vide juridique en matière de réglementation de l'aménagement foncier et d'urbanisme.

Le foncier est caractérisé dans sa pratique par une coexistence du droit coutumier et ldu droit moderne.

B-1-2/ Financement du logement

Les banques commerciales privées de la place ne financent pas le prêts d'accession à la propriété . Il n'ya pas encore de banque d'investissement pouvant jouer ce rôle. Le financement du bâti provient essentiellement de l'épargne personnelle, de l'aide la famille, de l'héritage, de la vente des parcelles et des baux locatifs. Des réflexions sont en cours pour innover et expérimenter des mécanismes de financement du logement.

B-1-3/ Financement de l'aménagement foncier

Sur les 43,2 km2 d'habitat qui se sont développés entre 1960 et 1985, 35% seulement l'ont été à l'initiative de l'administration sous la forme de lotissements. Toutefois, 20% du total ont également fait l'objet d'opérations de restructuration sommaire dans les zones d'habitat spontané.

Aujourd'hui, avec la nouvelle politique de l'habitat, des options en faveur de la promotion de nouveaux produits de type " parcelles assainies" ont été clairement formulées et mises en oeuvre. La Soloprimo (Société de logement à prix modéré) et la ville de Conakry exécutent de tels aménagements. Des possibilités d'intervention d'autres acteurs à de telles opérations sont offertes. Les parcelles sont aménagées à partir de financements local et extérieur. Le recouvrement des coûts par la contribution d'équipement dans un souci de replicabilité des opérations, semble propice à favoriser à terme l'équipement des zones d'habitat au bénéfice d'une fraction non négligeable de la population.

B-2/ DÉCENTRALISATION DE LA GESTION DES VILLES

B-2-1/ Évolution du cadre juridique

Depuis 1985, un certain nombre de textes législatifs ont modifié le paysage institutionnel du pays, d'autres textes en cours d'étude vont compléter ceux qui sont déjà publiés. Ces textes définissent l'organisation territoriale de la Guinée basée sur une très large décentralisation des responsabilités publiques. Dans la situation actuelle, les interventions de l'État et des collectivités locales restent très limitées. La

stratégie de développement urbain identifie un certain nombre d'axes d'intervention privilégiée en matière institutionnelle.

- Le cadre juridique fiscal et réglementaire
- La réhabilitation des mécanismes de gestion
- La relance des investissements publics urbains
- L'expérimentation d'opérations nouvelles dans le secteur de l'habitat.

B-2-2/ **Compétences des collectivités locales**

D'une manière générale, les communes ont montré qu'elles étaient capables d'assumer la plupart des responsabilités qui leur étaient confiées malgré les contraintes financières institutionnelles et réglementaires auxquelles elles se heurtent, notamment le manque de ressources.

En plus des responsabilités classiques de l'état civil, les communes assurent en partie:

- L'enlèvement des ordures ménagères
- La construction et l'entretien des écoles primaires.
- La construction et l'entretien des centres de santé primaire.

B-2-3/ **Moyens des communautés locales**

Les revenus des autorités communales ont essentiellement deux origines :

- Les fonds mobilisés par la commune (Impôts , taxes , redevances et autres) - 62%

- Les subventions accordées par l' État - 38%

Les services communaux ne sont pas outillés pour assurer convenablement leurs prestations .

Pour améliorer la situation actuelle des communes , il est essentiel d'entreprendre le recensement exhaustif de la matière imposable et son évaluation puis qu'actuellement Sa sous-estimation est évidente.

A cette mesure qui doit normalement améliorer la couverture fiscale , devrait s'ajouter une modification des barèmes , plus particulièrement de la patente.

Enfin un effort particulier doit être entrepris pour améliorer les taux de recouvrement particulièrement bas , aussi bien pour l'impôt foncier et la taxe d'habitation que pour la patente.

Les améliorations doivent aussi concerner les recettes domaniales et plus particulièrement les droits perçus .

Les ressources prévisibles ne pourront pas couvrir , même a terme, l'ensemble du fonctionnement des services , le financement des services techniques et les investissements. L'alternative est donc les subventions de fonctionnement et d'équipement ou la prise en charge directe par l'État de certaines activités, comme c'est le cas actuellement. Dans ce dernier cas, il est indispensable d'apporter une plus grande clarification dans les responsabilités de chaque institution, afin d'éviter toute confusion de compétence.

B-3/ RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET CRÉATION D'EMPLOI

Le gouvernement de la Guinée a reconnu que la pauvrété ne se manifeste pas seulement par un manque de consommation, mais également par une difficulté d'accès aux services de base. Il a donc inscrit la lutte contre la pauvrété dans une stratégie multisectorielle liant logement et environnement, questions foncières et emploi, enseignement et santé.

Le recours à l'informel ne permet pas réellement de résorber le chômage, même si il contribue à en atténuer les effets. Compte tenu de la croissance démographique, le nombre des nouveaux entrants sur le marché du travail reste trop élévé pour que, dans la situation actuelle , le secteur informel constitue un recours suffisant.

La promotion de ce secteur jouera quand même un rôle vital dans la politique de lutte contre la pauvreté.

Les expériences d'appui aux micro- Entreprises, le lancement des travaux publics a haute intensité de main d'oeuvre ou la facilitation des activités des P.M.E constituent des pistes a développer.

B-4/ PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES FEMMES

Des efforts sont fournis par le gouvernement pour la protection maternelle et infantile. Un programme élargi de vaccination a été mis en oeuvre tendant à assurer à terme une couverture vaccinale de 80% des enfants de moins d' un an contre six maladies cibles : rougeole , poliomyélite , tétanos , coqueluche, diphterie et tuberculose ; et une couverture vaccinale de 80% des femmes contre le tétanos.

Dans la stratégie sectorielle actuelle de l' éducation , une place de choix a été accordée a l' augmentation du taux de scolarisation en général et celui de la jeune fille en particulier et la réduction du taux d' analphabétisme en général et celui des femmes en particulier .

Le système libéral prôné par la Guinée offre un cadre favorable à la promotion des activités génératrices de revenus des femmes.

Mais malgré ces efforts fournis, la femme se bute à des obstacles majeurs qui freinent ou ralentissent sa pleine participation au développement des établissements humains.

Ces obstacles sont entre autres:

- L'affectation de la famille aussi bien dans ses dimensions que dans ses rapports intra-familiaux, par la conjoncture économique, la déstabilisation consécutive au développement urbain et l'adoption de nouvelles valeurs socio-culturelles.
- L'insuffisance de formations politique et civique de la femme;
- Limitation des droits de la femme par les regles et pratiques traditionnelles.

Des réflexions et des actions sont en cours tendant à permettre à la femme de jouer le rôle qui est réellement le sien dans le développement des établissements humains par:

- Son implication, comme bénéficiaire et partenaire, à la conception et à la mise en oeuvre des politiques et programmes d'habitat,
- La prise en compte, grâce `a des meilleures stratégies participatives, du potentiel social qu'elle représente dans l'amélioration des conditions de vie des communautés;
- L'encouragement des groupements et associations féminins et la facilitation de leur accès au crédit.
- Son association à la formulation et la prise de décision concernant la gestion des établissements humains;
- Sa meilleure participation au développement des établissements humains par la mise en oeuvre, en partenariat avec tous les acteurs impliqués, de la plate forme d'action pour la promotion de la femme adoptée à la conférence mondiale de Beijing.

B 5/ PRISE EN CONSIDÉRATION DES BESOINS DES GROUPES SOCIAUX VULNÉRABLES

A court et moyen termes , la stratégie à suivre est la poursuite et le renforcement des actions déjà entamées pour l' amélioration des conditions de vie des couches vulnérables (jeunes enfants déscolarisés , jeunes diplômés sans emplois , les réfugiés les personnes déplacées, les handicapés et les personnes du 3ème âge). Il semble que ce ne sera que lorsque la Guinée aura dépassé un certain seuil de développement que l'ensemble de la population pourra être touché par des mesures sociales substantielles.

B-6/ PRÉVENTION DES CATASTROPHES ET RECONSTRUCTION / GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FONCIÈRES

Sous l'action incontrôlée de l'homme et par des phénomènes naturels, l'environnement de la Guinée est entrain de se dégrader à une vitesse alarmante. La destruction du couvert végétal s'est accélérée dans toutes les régions. Le patrimoine forestier s'amenuise en raison des exploitations incontrôlées, des feux de brousse provoquant des modifications climatiques (déficit pluviométrique, irrégularité des pluies, interpénétration des saisons) ayant un impact direct sur le débit des cours d'eau et le niveau des nappes phréatiques.

Le grand problème de la Guinée n'est pas la pollution industrielle, mais bien l'épuisement des ressources naturelles qui menace gravement les générations actuelles et à venir. La désertification (sahélisation) menace déjà la partie Nord de la Guinée.

Pour gérer cette situation, la Guinée s'est dotée de moyens propres à intégrer l'environnement dans les actions de développement et à guider le comportement des personnes physiques et morales vis-à- vis de cet environnement, notamment:

- **Une législation de base:** Code de l'environnement, code minier, code de la protection de la faune, réglementation de la chasse, code forestier; code foncier et domanial, code pastoral, code de l'eau, code de la santé, code de la prévention du milieu marin.

- **D'institution**: un conseil national de l'environnement a été créé.

- **D'études de base**:

Des documents fondamentaux ont été élaborés notamment une politique et un plan d'action forestier et de nombreux projets inities dans ce cadre, avec une composante revégétalisation et protection des sols.

Il existe cependant en dehors des textes d'intention qui fixent les objectifs et stratégies à conduire, une véritable action sur le terrain qui nécessite l'adhésion de toute la population. Un plan d'action environnemental (PAE) a été élaboré à cet effet et vise:

- le développement des ressources humaines
- la promotion du développement durable;
- la gestion du patrimoine de diversité biologique;
- l'amélioration du cadre de vie des populations.

Les municipalités sont également responsables de l'environnement mais manquent de moyens financiers, humains et techniques. Des ONG souvent appuyées par des organismes étrangers, lancent des actions pour améliorer l'environnement et aider en cas de catastrophes, mais leur impact reste très limité.

B-7/ Aménagement du territoire

La poursuite de la tendance actuelle de concentration de la population mènerait à des problèmes de transports et de conflits d'occupation des sols. Une pression importante sur les espaces agricoles, ainsi que sur les ressources en eau et en énergie.

Les zones urbaines en l'absence de ressources et de moyens de production suffisants, subiront une dégradation inexorable de leurs environnement d'où une déterioration des conditions de vie. Les moyens disponibles seront mis en priorité dans les éléments indispensables au " maintien" du système urbain et principalement dans la capacité, alors que les facteurs d'amélioration des conditions de vie ne pourront être financés.

La congestion de certains centres confortera la répartition actuelle des investissements non essentiels qui seront diminués à l'intérieur du pays au profit du littoral, d'où un effet cumulatif sur les mouvements de population vers cette zone.

Pour un développement équilibré et durable du pays, il faut la mise en oeuvre effective des politiques en faveur de l'intérieur du pays. Ce scénario implique le renforcement de l'armature urbaine, la réussite de la politique de développement rural et de la décentralisation économique et institutionnelle.

La masse des investissements est mieux répartie sur l'ensemble du territoire et les flux de population vers Conakry continuent mais à un rythme qui diminue à mesure que les villes de l'intérieur se renforcent.

Ce scénario qui repose sur un objectif d'espace territorial mieux structuré et hiérarchisé permettant une meilleure rentabilité des investissements grâce à une meilleure orientation des choix est réalisable parce que les éléments ci-après favorables a l'équilibre existent :

- La volonté politique
- La nécessite de valoriser les investissements énormes déjà consentis.

- Le désir manifesté des populations de rester dans la région pour peu que les conditions de vie s'y améliorent.

C. SELECTION DES MEILLEURES PRATIQUES

ENLEVEMENT DES DECHETS SOLIDES AUX MARCHES DU NIGER ET DE MADINA - CONAKRY

a) - Acteurs impliques:

- O.N.G. (organisation non gouvernementale)
- Associations des marchands bénéficiaires
- P.M.E. (Petite et Moyennes Entreprises)
- U.P.S.U. (Unité de Pilotage des Services Urbains) de la ville de Conakry.

b) - Situation de l' assainissement des marches avant la présente initiative

Les marchés du Niger et de Madina sont les centres d'approvisionnement les plus importants de la ville de Conakry. La propreté de ces lieux améliore implicitement le cadre de vie de la population environnante et dans une certaine mesure, préserve la qualité de certains produits perissables.

L' absence de structure d' assainissement avait amené les marchands à vivre dans un état d' insalubrité totale avec des répercutions sur les quartiers avoisinants. Des montagnes d' ordures naissaient partout , rendant difficile, voir impossible, la circulation des véhicules.

c- Description des actions

Elles consitent en:

1- La Pré-collecte : assurée par les vendeuses qui après la vente de la journée procédent au balayage et à l' entassement des ordures produites dans la journée.

2- La Collecte : cette opération est assuré par une O.N.G pour le marché du Niger et une P.M.E (Poubelle Conakry) pour le marché de Madina et consiste à ramasser et à stocker à un endroit bien définit les déchets produits.

3-L'Enlèvement et l'évacuation à la décharge :

Cette dernière opération est assurée par l' UP.SU qui procéde à l'enlèvement et l'évacuation à la décharge non contrôlée des déchets collectés.

d- Situation actuelle:

Actuellement , il ne se pose aucun problème ni au niveau de la précollecte par les vendeuses, ni à celui de la collecte par les PME et ONG, mais au niveau l'enlèvement et l'évacuation à la décharge par l'UPSU qui, par manque de moyens, on assiste à une accumulation d'immondices à certains endroits des marchés.

D/ PLAN D'ACTION NATIONAL.
(1996 - 2000)

Cet plan est établi sur la base des problèmes identifiés comme prioritaires pour l'amélioration des conditions de vie des populations et des stratégies envisagées pour les résoudre.

D -1/ AMÉLIORATION DE L'ÉQUIPEMENT DE LA VILLE DE CONAKRY.

PRIORITE 1 : MAITRISE FONCIERE.

a) Objectifs:

Contrôle des différentes cessions des terres, préservation et protection des zones classées contre toute spéculation.

b) Stratégie.
- Elaboration et diffusion des textes reglementaires par le M.U.H;
- Formation du personnel des services centraux et décentralisés;
- Sensibilisation du public par tous les acteurs de l'aménagement foncier.

c) Plan d'actions.

- Élaboration de tous les textes d'application du code foncier et domanial;

- Diffusion large du code foncier et domanial par le biais des séminaires, ateliers, médias, etc.
- Recensement, protection et émissions de titres des domaines de l'État;
- Création du fichier foncier;
- Séminaires, ateliers de formation
- Suivi et vigueur dans l'application des textes.

PRIORITE 2: PRODUCTION ET GESTION FONCIERE.

a) **Objectif:**

Apporter des services de base aux logements des zones spontanées et promouvoir l'aménagement foncier dans les zones d'habitat neuf par la participation d'acteurs autres que les aménageurs habituels actuels.

b) **Stratégie**.

- Conception des opérations par les autorités centrales et les concessionnaires;
- Financement des opérations par les autorités centrales, locales et les ménages bénéficiaires;
- Réalisation des opérations par les ONG ou les PME à partir de technologie à haute intensité de main d'oeuvre.

C) **Plan d'actions.**

- Réhabilitation et restructuration des quartiers anciens;
- Restructurations des zones d'occupation spontanée par le biais de la participation communautaire;
- Extension l'aménagement des terrains à bâtir à d'autres acteurs (ONG, PME, ...)

D-2/ **LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ À CONAKRY.**
PRIORITE 1: PRISE EN CONSIDÉRATION DES BESOINS DES FEMMES.

a) **Objectif**.

Assister les femmes démunies en facilitant l'exercice de leurs activités rémunératrices afin de contribuer efficacement à la gestion du foyer, à l'éducation et à la santé des enfants.

b) **Stratégie**.

- Poursuivre et appuyer les programmes en faveur de la santé infantile et maternelle et de la scolarité de la jeune fille.

C/ **Plan d'actions**.

- Réduction du nombre d'enfants déscolarisés par: La sensibilisation autour de la scolarisation de la jeune fille;

La création de centres d'alphabétisation en français et en langues nationales.
- Réduction de la mortalité infantile par: La poursuite des efforts en faveur de l'accès aux médicaments essentiels peu coûteux, de la vaccination, des soins maternel et infantile, de la valorisation de la pharmacopée traditionnelle.

PRIORITE 2: APPUI A LA CREATION D'EMPLOIS

a). **Objectif**
- Réduire substantiellement le taux de chômage.

b. **Stratégie**
- Création d'un cadre de concertation de tous les acteurs du secteur pour resoudre de manière durable le problème d'emploi;
- Promotion des initiatives qui ont réussi dans la création d'emploi..

c. **Plan d'action**
- Promouvoir l'emploi par l'initiative privée dans les secteurs contribuant le plus à la création d'emplois: le secteur agricole traditionnel et le secteur informel qui s'affirment être les meilleurs créateur d'emplois et de bien de consommation

-Favoriser l'accès au crédit du secteur informel
- investir dans les activités créatrices d'emplois.

D.3/ ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES A CONAKRY

Priorité 1: Amélioration et protection de l'environnement

a. **Objectif**: assurer le développement durable par la préservation à la fois de la santé humaine et de la santé écologique.

b. **Stratégie**
- Placer les autorités locales et le ménages au centre de l'amélioration et de la protection de l'environnement.

c) **Plan d'actions**
- Amélioration de l'assainissement individuel dans les zones dépourvues de système d'assainissement en proposant des installations sanitaires, améliorées à un coût raisonnable.

- Collecte et traitement des ordures ménagères dans tous les quartiers de la ville en mettant à profit les ménages, les ONG et les PME

- Valorisation d'une partie des déchets par compostage pour réduire les besoins en engrais chimiques importés

- Stockage de l'autre partie des déchets non valorisés dans une décharge contrôlée
- Suppression des décharges sauvages et leur remise en état.
- Curage des collecteurs de la commune de Kaloum
- Remise en état des parois et des fonds de caniveaux, réfection des dalles de couverture, reprise des avaloirs des 5 communes de Conakry.

D-4/ **LOGEMENT A CONAKRY**
Priorité 1 Production de logements adaptés

a) **Objectif**: Assurer un logement décent à tous.

b) **Stratégie**
- Promouvoir l'auto construction par la recherche et la mise en oeuvre de mécanisme innovants de financement du logement

c) **Plan d'actions**
- Élaboration et mise en oeuvre d'une politique de logement tenant compte de l'accès des pauvres aux logements adéquats

- Réglementations du locatif.
- Promotion des matériaux locaux de construction.

D-5/ **EQUILIBRE ENTRE CONAKRY ET LE RESTE DES VILLES DU PAYS**

Priorité : Aménagement du territoire et organisation du réseau urbain

a) **Objectif :**
Équilibrage des investissements régionaux avec une part moindre consacrée à Conakry. Mieux repartir la croissance sur le territoire et entre les zones rurales et urbaines.

b) **Stratégie**
-Renverser la tendance actuelle de développement urbain en privilégeant les investissements en faveur de l'intérieur du pays.

c) **Plan d'action :**
- Doter les autorités locales des pouvoirs et outils nécessaires à la gestion des sols et de l'aménagement urbain en général par le renforcement de la décentralisation à tous les niveaux, tant en milieu urbain que rural.
- Reformulation de la politique d'investissements publics en faveur de l'intérieur.

ANNEXES

ANNEXE 1

- Indicateurs clés

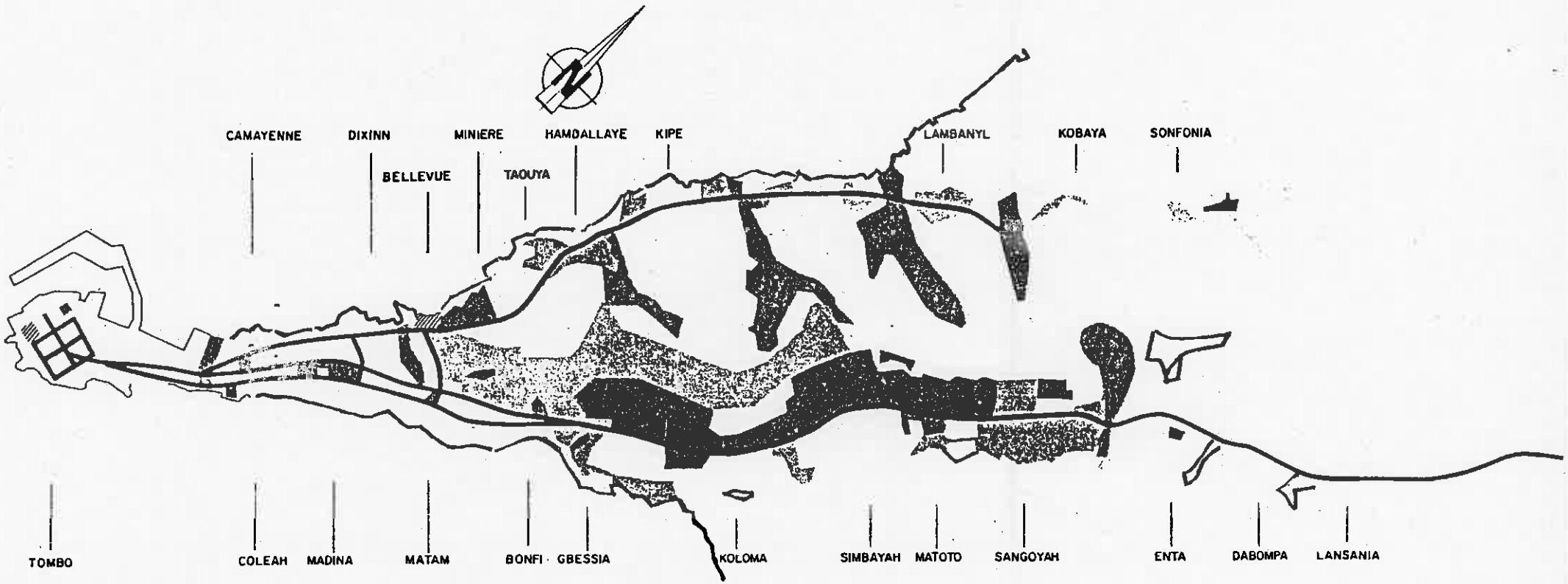

Evolutif planifié

Groupe bon standing

Résidentiel

Groupe économique

Evolutif restructuré

Spontané

Villageois

Espace vert ou zones naturelles

0 1 2 3 4 5 km

CONAKRY
Types d'habitat

PAYS : GUINEE

VILLE: CONAKRY

A- INDICATEURS CLES (Informations de base)

	Conakry			Guinée		
A- INFORMATIONS DE BASE	A.M	A.U	TOTAL			TOTAL
D1: Usage du Sol (Km2)						
a- Surface Totale	200	-	200			245852
b- Residentiel formel	12,95	-	12,95			
c- Residentiel informel	62,30	-	62,3			
d- Activités	10,89	-	10,89			
e- Agricole	5,50	-	5,50			
f- Transports	7,68	-	7,68			
g- Autres	100,68	-	100,68			
D-2: Population	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
- Dernier recensement administratif - 1991						
- Dernier resencsement de la population 1983						
D2-1 Ville proprement dite	99498	95597	195095			
D2-2 Aire metropolitaine	500.005	520414	1020419			
D2-3 Agglomération urbaine	574248	597686	1171934			
D2- 4 Pays				2957617	3078337	6035954
D3: Taux de croissance de la population (%)	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
D3-1 ville proprement dite	-	-	-			
D3-2 Aire metropolitaine	-	-	-			
D3-3 Agglomération urbaine	-	-	6,1	-	-	
D3-4 Pays						2,8
D-4 Nombre et sexe des ménages	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
- Ménages selon le sexe à Conakry et en Guinée	104443	13040	117483	773649	96597	870246
D-5 Taille moyenne des ménages dirigés par:	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	-	-	9,9	-	-	6,9

D-6 Taux de formation des ménages	Hommes -	Femmes -	Total 6	Hommes -	Femmes -	Tota 3
D-7 Distribution des revenus	Intervalle en Francs Guineens	Revenu moyen en US $	Revenu moyen en Francs Guinéens.			
Q1 Quiintile 1	58600	29.80	29300			
Q2 Quiintile 2	58600-89.000	75.30	73800			
Q3 Quiintile 3	89000-117.000	105.10	103.000			
Q4 Quiintile 4	117000-175.000	148.97	146.000			
Q5 Quiintile 5	175000-et +	982.14	962.500			
D-8 Produit par habitant	USD	USD	324	-	-	-
D-9 Statut d'occupation des logements	A.M	A.U	Total	Autres Villes	Rural	Tota
a- Propriétaire occupant	-	-	25846(22%)			82,3%
b- Accédant	-	-	-			N.D
c- Locataires en logement privé	-	-	64616 (55%)			10,8%
d- Locataire en logement social	-	-	3520 (3%)			
e- Sous-Locataire	-	-	-			N.D
f- Occupation gratuite	-	-	22322(19%)			6,4%
g- Squatters	-	-	1175 (1%)			N.D
h- Autres	-	-	-			95

PAYS: GUINEE

VILLE: CONAKRY

B- INDICATEURS CLES (Indicateurs Urbains)

	Conakry			Guinée		
B- Indicateurs de logement	Hommes	Femmes	Total	Homme	Femme	Total
1- Développement Socio-économique	-	-	-	-	-	-
1.1 Pourcentage des ménages situés en dessous du seuil de pauvrété	-	-	38%	-	-	ND
1.1. Pourcentage des ménages en dessous de seuil de pauvrété/Sexe	9%	29%	38%	-	-	ND
	Hommes	Femmes	Total	Homme	Femme	Total
2- Emploi informel (%)	-	-	75	-	-	95
	A.M	A.U	Total	Autres ville	Rural	Total
3- Lits d'Hôpitaux	-	-	670	-	-	2005
	Garçons	Filles	Total	Autres Villes	Rural	Total
4- Mortalité infantile (%)	-	-	10,2	-	-	13,6
	Garçons	Filles	Total	Autres Villes	Rural	Total
5. Salles de classe - Nombre d'enfants scolarisés par classe d'école (%):						
a. Enseignement primaire	45	30	75	-	-	45
b. Enseignement secondaire	48	17	65	-	-	46
	A.M	A.U	Total	Autres villes	Rural	Total
6. Taux de criminalite(pour 1000 habitants)						
a. meutre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
b. vols	ND	ND	ND	ND	ND	ND

13. **Dépenses en Infrastructures routières (U.S.$)**	**A.M** -	**A.U** 33.86	**Total** 33.86	**autres villes** N.D	**Rural** N.D	**Total** N.D
14. **Propriétaires de vehicules** Nombre de vehicules pour 1000 habitants	**Hommes** -	**Femmes** -	**Total** 21	**Hommes** N.D	**Femmes** N.D	**Total** N.D
15. **Pourcentage des eaux usées Traitées (%)**	**A.M** 0	**A.U** 0	**Total** 0	**autres villes** 0	**Rural** **0**	**Total** **0**
16. **Production des dechets solides:** - par habitant en m3/an - par habitant en Tonne/an	**AM** - -	**AU** - -	**Total** 0,47 0,17	**autres villes** N.D N.D	**Rural** N.D N.D	**Total** N.D N.D
17. **Modes d'entréposage et de traitement des déchets (%)** a. Décharges controlées b. Incinerateur c. Décharge à ciel ouvert d. Récyclage e. Autres	**A.M** 0 0 - 0 0	**A.U** 0 0 - 0 0	**Total** 0 0 100 0 0	**autres villes** 0 0 - 0 0	**Rural** 0 0 - 0 0	**Total** 0 0 100 0 0
18.**Collecte regulière des déchets solides par les ménages selon les sexes (%)**	**Hommes** -	**Femmes** -	**Total** 75	**Hommes** N.D	**Femmes** N.D	**Total** N.D
19. **Logements détruits par les catastrophes (selon le sexe des ménages les Habitants (%)**	**Hommes** N.D	**Femmes** N.D	**Total** N.D	**Hommes** N.D	**Femmes** N.D	**Total** N.D

20.1 Revenu par Habitant dont disposent les autorités locales (U.S. $)	**A.M** 0,13	**A.U** -	**Total** 0,13	**autres villes** N.D	**Rural** -	**Total** N.D
20.2 Revenues des autorités locales par sources (%)	**Hommes**	**Femmes**	**Total**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**
a. Impots et taxes	57,94	-	57,94	N.D	-	N.D
b. Redevances usagers	0.6	-	0,6	N.D	-	N.D
c. Autres source	0	-	0	N.D	-	N.D
d. Transferts/subventions	38,16	-	38,16	N.D	-	N.D
e. Emprunts	0	-	0	N.D	-	N.D
f. Autres revenus	3,3	-	3,3	N.D	-	N.D
A. 67. Nombre de conseillers élus ou nommés selon les sexes	**Hommes**	**Femmes**	**Total**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**
- Elus	100	14	114	N.D	N.D	N.D
- Désignés	6	1	7	N.D	N.D	N.D
21. Dépenses d'équipements par Tête d'Habitant (U.S.$)	**AM** 0,007	**AU** -	**Total** 0,007	**autres villes** N.D	**Rural** -	**Total** N.D
22. Rapport entre le coût du service de la dette et les dépenses totales (%)	**A.M** 0	**A.U** -	**Total** 0	**autres villes** 0	**Rural** -	**Total** 0
23. Nombre d'employés minicipaux pour 100 habitants selon les sexes	**Hommes** 0,62	**Femmes** 0,17	**Total** 0,79	**Hommes** N.D	**Femmes** N.D	**Total** N.D
24. Part des dépenses en Personnel(%)	AM 45,96	AU -	Total 45,96	Autre ville N.D.	- -	Total N.D

25. Part des dépenses ordinaires consacrées aux activités contractuelles (%)	A.M 0	A.U 0	Total 0	autres villes 0	Rural -	Total 0

PAYS: GUINEE **VILLE: CONAKRY**

C- INDICATEURS CLES (Indicateurs de logement)

	Conakry			Guinée		
C- Indicateurs urbains	A.M	A.U	Total	Autres Villes	Rural	Total
H-1 Rapport entre le prix du logement et le revenu	3,9	-	3,9	ND	ND	ND
- Prix médian des logements en U.S $	46.377.857	-	46.377.857	ND	ND	ND
- Revenu annuel median des ménages en U.S $	96.671.559	-	96.671.559	ND	ND	ND
	A.M	A.U	Total	Autres villes	Rural	Total
H-2 Rapport entre le loyer et le revenu	0,57	-	0,57	ND	ND	ND
- Mediane des loyers annuels en U.S $	306.12	-	306.12	ND	ND	ND
- Mediane des revenus annuels des ménages locataires U.S $	537.42	-	537.42	ND	ND	ND
	A.M	A.U	Total	Autres Villes	Rural	Total
H-3 Surface habitable par personne (m^2)	6,5	-	6,5			
	A.M	A.U	Total	Autres Villes	Rural	Total
H-4 Constructions durables (%)	95	-	95			
	A.M	A.U	Total	Autres villes	Rural	Total
H-5 Logement légal (%)	25	-	25			

ANNEXE 2

- Sources utilisées
- Aire géographique
- Periode
- Méthode de calcul

I. MODULE D'INFORMATION DE BASE

1- INDICATEUR D1: USAGE DU SOL

Source utilisées: plan de développement urbain de Conakry (1991) PDUC et programme d'appui au développement socio-économique ESIP

Aire Géographique: Ensemble Guinée et Agglomération urbaine (A.U.) Conakry

Période: 1993

Méthode de calcul: Estimation selon les projections contenues dans le PDUC

2- INDICATEUR D2: Population Totale par sexe

Source utilisées: plan de développement urbain de Conakry PDUC et programme d'appui au développement socio-économique ESIP

Aire Géographique: Ensemble Guinée et AU Conakry

Période: 1993

Méthode de calcul: Connaissant le taux de croissance de la population (pour la ville = 6,1% et le pays = 2,8%) on a fait des projections à partir de la population de Conakry qui était estimée à 1.046.374 en 1991 et du pays qui était de : 5.694.296 en 1991.

3- INDICATEUR D3 Taux de croissance de la population

Source utilisées: plan de développement urbain de Conakry PDUC et programme d'appui au développement socio-économique ESIP

Aire Géographique: Ensemble Guinée et AU Conakry

Période: 1993

Méthode de calcul: données fournies directement

4- INDICATEUR D4: MENAGES DIRIGES PAR DES FEMMES

5- INDICATEUR D5: TAILLE MOYENNE DES MENAGES

6- INDICATEUR D6: TAUX DE FORMATION DE MENAGES

Source utilisée: programme d'appui au développement socio-économique, Ministère Urbanisme et Habitat

Aire Géographique: Ensemble Guinée et AU Conakry

Période: 1993

Méthode de calcul: a)- données fournies directement pour D4 et D5
b)- Estimations faites par le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat pour D6

7- INDICATEUR D7: DISTRIBUTION DES REVENUS DES MENAGES

Source utilisées: PDUC/MUH. Direction Nationale de la Statistique et de l'informatisation (DNSI)

Aire Géographique: AU Conakry

Période: 1993

Méthode de calcul: A partir des données de 1990 avec un taux de croissance annuel de 2%(soit 6% sur les 3 ans)

8- INDICATEURS D8: PRODUIT PAR HABITAT
Non donnée

9- INDICATEURS D9: STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

Source utilisées: M.U.H.

Aire Géographique: AU Conakry

Période: 1993

Méthode de calcul: Données fournies directement

II. INDICATEUR URBAINS

INDICATEUR 1: Ménages en dessous du seuil de pauvreté

Indicateur 1.1: Ménages dirigés par des femmes situés en dessous du seuil de pauvreté
Seuil de pauvreté mensuel en dollars E.U.
Pour une personne = 81.200 FG ou 82.85 U.S.S.
Pour deux personnes = 121.800 FG ou 124.28 US.

Sources utilisées: M.U.H. et D.N.S.I.

Aire Géographique: Ensemble Guinée et AU Conakry

Période: 1993

Méthode de calcul: Estimations à partir des dépenses mensuelles des ménages.

INDICATEUR 2 : Emploi informel

Sources utilisées: P.D.U.C et Office National de l'emploi et de la main d'oeuvre (ONEMO)

Aire Géographique: Ensemble Guinée et AU Conakry

Période: 1993

Méthode de calcul: données fournies directement

INDICATEUR 3 : Lits d'Hôpitaux

INDICATEUR 4: Mortalité des enfants de moins de cinq ans

Sources utilisées: DNSI

Air Géographique: Ensemble de pays et AU Conakry

Période: 1993

Méthode de calcul: données fournies directement

INDICATEUR 5: Salle de classes

Sources utilisées: Ministère de l'Enseignement pré-Universitaire et de la Formation professionnelle.

Aire Géographique: Ensemble Guinée et AU Conakry

Période: 1993

Méthode de calcul: A partir des données suivantes:

a)- Pour Conakry 102.681 élèves primaires pour 1.364 classes primaires et 34.742 élèves secondaires pour 534 classes secondaires

b)- Pour la Guinée 420.869 élèves primaires pour 9.272 classes primaires et 87.975 élèves secondaires pour 1.897 classes secondaires

---

INDICATEUR 6: Taux de criminalité

Non donnée

INDICATEUR 7 : Niveaux de branchement des ménages

Sources utilisées : D N S I

Aire Géographique : Ensemble Guinée et AU Conakry

Période : 1993

Méthode de calcul : à partir des réimatriculation des véhicules de Conakry d'Octobre 1992 au 31-12-1993

INDICATEUR 15: Pourcentage des eaux usées traitées

INDICATEUR 16: Production de déchets solides

INDICATEUR 17 : Modes d'entreposage et de traitement des déchets

INDICATEUR 18: Collecte régulière des déchets solides

Sources utilisées : P D U C, M.U.H, Gouvernorat Conakry

Aire Géographique : AU Conakry

Période : 1993

Méthode de calcul : données fournies directement
554.400m3/an et 672 Tonnes de déchets/an

INDICATEUR 19: Logement sources de revenus
ND

INDICATEUR 20: Principales sources de revenus

INDICATEUR 20.1: Revenu par habitant dont disposent les autorités locales

INDICATEUR 20.2 : Revenus des autorités locales par sources

INDICATEUR 21: Dépenses d' équipement par tête d' habitant

INDICATEUR 22: Rapport entre le coût du service de la dette et les dépenses totales

INDICATEUR 23: Nombre d' employés municipaux

INDICATEUR 24: Part des depenses en personnel

INDICATEUR 25: Part des dépenses ordinaires consacrées aux activités contractuelles

Sources utilisées : Gouvernorat de Conakry, commune de Kaloum , Ratoma ,Dixinn, Matam Matoto.

Aire Géographique: Aire métropolitaine de Conakry

Période : 1993

Méthode de calcul : Notons que Conakry est composée de cinq (5) communes cites plus haut et qui sont autonomes les unes par rapport aux autres. Ainsi pour avoir des données on a procédé de la façon suivante:

Période : 1993

Méthode de calcul: données fournies directement

INDICATEUR 8 : Accès à l' eau potable

INDICATEUR 9 : Consommation d' eau

INDICATEUR 10: Prix médian de l' eaux

Sources utilisées : P D U C/S E E G = Société d' exploitation des eau de Guinée

Aire Géographique : Ensemble Guinée et AU Conakry

Période : 1993

Méthode de calcul : données fournies directement

INDICATEUR 11 : Mode de transport

INDICATEUR 12: Temps de transport

Sources utilisées : Direction Nationale des Transports terrestres et Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

Aire Géographique : Conakry

Période : 1993

Méthode de calcul : Estimation

NDICATEUR 13 : Dépenses en infrastructures routières

Sources utilisées : PDUC

Aire Géographique : Conakry

Période : 1993

Méthode de calcul : A partir des données suivantes:

a) Moyenne des dépenses effectuées en 1992, 1993 et 1994= 38.892.454.590 FG

b) 1US = 980 FG en 1993

c) Indice des prix en 1993=1

soit 39.686.17 US

INDICATEUR 14 : Propriétaires de véhicule

Sources utilisées : Centre d'administration automobile de Conakry (CADAC)

AireGéographique : AU Conakry

a) -Pour 20.1 `à partir de la moyenne des moyennes triennales (1992 , 1993 , 1994) des cinq (5) communes composants de Conakry et ramenée en US Dollars

Moyenne des dépenses ordinaires des 5 villes = 127.426.176 FG

Moyenne des dépenses extraordinaires des 5 villes = 7.355.285 FG

Moyenne du Budget = 134.781.461 FG

1 U$ = 980 FG en 1993 et l' indice des prix = 1 en 1993

Population A.M = 1. 020. 919

b) - Pour 21 on a procédé de la même manière que pour 20.1
c) - Pour 22 il n' y a pas d' emprunt
d) - Pour 23 nous avons 807 employés dont 176 femmes et 631 hommes
e) - Pour 24: moyenne des dépenses du personnel des cinq communes = 58.569.356 FG
f) - Tous les travaux se font en regie directe.

- AM - Aire métropolitaire

INDICATEUR 26 : Services urbains

INDICATEUR 27 : Contrôle par les nivaux supérieurs de Gouvernement

Sources utilisées : Gouvernorat de Conakry

Aire Géographique : Aire métropolitaine de Conakry

Période : 1993

Méthode de calcul : Données fournies directement

III - INDICATEUR DU LOGEMENT

H1 : Rapport entre le prix du logement et le revenu

H2 : Rapport entre le loyer et le revenu

H3 : Surface habitable par personne

H4 : Constructions durables

H5 : Logement légal

H6 : Effet multiplicateur de l' aménagement foncier

H7 : Dépenses en Infrastructures

H8 : Crédit au logement par rapport au crédit total